



Agir pour la sécurité routière

Fiche d'engagement de l'Intervenant Départemental de Sécurité Routière



FICHE D'ENGAGEMENT IDSR

* L'Intervenant Départemental de Sécurité Routière
Je soussigné(e) , propose à madame la
Préfète de Tarn et Garonne ma candidature en tant qu'Intervenant Départemental de Sécurité
Routière du programme Agir pour la sécurité routière. J'ai pris connaissance de la note
d'information contenue dans le livret d'accueil et d'engagement de l'IDSR. Je m'engage notamment
à participer aux actions de prévention proposées par la Préfecture et les collectivités territoriales et
d'en faire un compte rendu succinct. Ma disponibilité minimale sera de jours par an pendant
au moins un an. En tant qu'IDSR, je m'engage à respecter les règles de circulation et de sécurité et
j'adhère aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière.
Les activités d'un IDSR ne font pas l'objet de rémunération ou de vacation par l'État. Au titre de
son exercice, l'IDSR bénévole peut demander le remboursement de ses frais de déplacement et
bénéficier d'indemnités de repas.
A, , le
* L' employeur (1)
Je soussigné(e), accepte la participation
de au programme Agir pour la sécurité
routière. J'ai pris connaissance de la note d'information contenue dans le livret d'accueil et
d'engagement de l'IDSR. Je m'engage notamment à ce qu'il (elle) puisse disposer du temps
nécessaire pour la réalisation d'actions de prévention proposées par la Préfecture et les collectivités
territoriales, avec une disponibilité dejours par an pendant au moins un an. Il (elle) participera
aux réunions annuelles d'information et d'échanges organisées par la Préfecture. Il (elle) suivra la
formation initiale qui lui sera proposée et dont la durée sera au maximum d'une journée
A , le



*Fin d'engagement à l'initiative de l'IDSR.

La durée de l'engagement de l'IDSR n'est pas limitée dans le temps. Toutefois, il peut y mettre fin à tout moment à son initiative.

Pour cela, il devra informer madame la Préfète par courrier (DDT82/BESR 2 quai de Verdun 82000 Montauban) ou par courriel (pref-securite-routiere@tarn-et-garonne.gouv.fr), en respectant un préavis de deux mois minimum pour ne pas compromettre le programme des animations à venir.

*Fin d'engagement à l'initiative de la préfecture.

Un IDSR bénévole est libre de s'engager : son investissement est volontaire et ne peut faire l'objet d'aucune obligation ni sanction.

Toutefois, la Préfète se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à l'engagement d'un IDSR, en particulier s'il était constaté que ce dernier ne respecte pas ses engagements, ou s'il venait à compromettre de façon répétée l'organisation et/ou la sécurité des actions entreprises dans le cadre de la sécurité routière.

* La Préfète

Je vous informe que j'ai retenu votre candidature à la fonction d'Intervenant Départemental de Sécurité Routière du programme **Agir pour la sécurité routière** et que je prendrai à votre égard un arrêté de nomination pour cette fonction. Mes services vous proposeront prochainement de participer à un stage de formation.

A , le

La Préfète de Tarn et Garonne

(1) A remplir obligatoirement pour les IDSR intervenant dans le cadre de leur activité professionnelle